

Paris, le 4 mai 2012

**AUX PREMIERS DÉLÉGUÉS
DES PAYS MEMBRES DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE LA ROUTE**

OBJET : Renouvellement du Comité exécutif pour la période 2013-2016

Chers Collègues,

L'Association devra renouveler le Comité exécutif lors de la réunion du Conseil les 24 et 25 octobre 2012 à Lucerne (Suisse). Conformément à l'article VII.1 des statuts, le nouveau Comité exécutif sera composé :

- du Président (à élire),
- de l'ancien Président (membre de droit),
- de trois Vice-présidents (à élire),
- de treize à vingt-deux autres membres (à élire),
- d'un représentant des Comités nationaux (à élire).

Le mandat du nouveau Comité exécutif commencera début janvier 2013 et se terminera à la fin décembre 2016.

Dans le but de préparer ces élections, je vous demande de bien vouloir me faire connaître, pour le **15 septembre 2012 au plus tard** (avec copie au Secrétariat général), votre proposition éventuelle de candidature accompagnée d'un curriculum vitae.

J'attire votre attention sur les articles VII et VIII des Statuts qui définissent les responsabilités du Comité exécutif et du Président (ces articles sont joints en annexe à la présente lettre).

Comme stipulé par le règlement intérieur, le Comité exécutif sera élu dans l'ordre suivant :

1. le Président,
2. les autres membres (minimum 16, maximum 25),
3. les trois Vice-présidents (parmi les autres membres indiqués en 2).

Le représentant des Comités nationaux au Comité exécutif est élu par les délégués de la Conférence des Comités nationaux. Dans une seconde lettre, j'inviterai les présidents des Comités nationaux à présenter les candidatures.

Je voudrais aussi vous rappeler que seuls les gouvernements membres ayant payé leur cotisation de l'année en cours ont le droit de vote au Conseil (cf. article 18 du règlement intérieur). Vous recevrez une liste provisoire indiquant les droits de vote de chaque pays membre avec l'invitation à la réunion du Conseil.

Les membres du Comité exécutif ont une contribution essentielle au succès du fonctionnement de l'Association. Ils doivent participer à deux réunions par an, chacune d'elles nécessitant une préparation. De plus, la plupart des membres ont des responsabilités complémentaires comme la participation à l'une des commissions de l'Association.

Afin d'assurer une préparation effective et sans délai de la période 2013-2016, le Comité exécutif nouvellement élu se réunira immédiatement après la réunion du Conseil à Lucerne le 25 octobre 2012.

Les candidatures qui parviendraient après le 15 septembre 2012, ne pourront pas être prises en considération. Je vous remercie pour votre coopération.

Avec mes cordiales salutations,

La Présidente,



Anne-Marie LECLERC

**Copie : Présidents et secrétaires des comités nationaux de l'AIPCR
Secrétariat général**

P.J. Annexe 1 - Extrait des Statuts
 Annexe 2 - Liste des membres actuels du Comité exécutif